

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Président de l'Université de Lorraine
2. Exercice des compétences du Conseil d'Administration :
 - 2.1 Proposition de délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président de l'Université de Lorraine
 - 2.2 Fixation d'un seuil en matière de proposition de remise gracieuse et d'admission en non-valeur des créances

(Le point 2 ne sera examiné que dans l'hypothèse où l'élection du Président de l'Université de Lorraine est acquise)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Collège A :
Mme DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves

Collège B :
M. DIOU Camille, Mme GAUCHER Caroline, M. AMBLARD-VIROLLAUD Maxime, M. GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOCH Vasilica

Collège BIATSS :
M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James, M. DUSSOUBS Bernard, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :
Mme TOUCH Pheakdey, M. ZUDDAS Enzo

Collège des personnalités extérieures :
M. CHABIRA Hocine, M. SCIAMANNA Marc

Était représenté**Par son suppléant :**

Néant

Étaient représentés**Par Procuration :**

Mme DENOOZ Laurence	procuration à M. DIOU Camille
M. BOUREL Valentin	procuration à M. AMBLARD-VIROLLAUD Maxime
M. DUPONT Bernard	procuration à M. METZGER Jean-Luc ou à Mme DUBAN Myriam
Mme FRANÇOIS Isabelle	procuration à Mme GAUCHER Caroline
M. GROSDIDIER François	procuration à M. Marc SCIAMANNA ou à M. SCHMITT Christophe
Mme MIKUSZIES Esther	procuration à M. CHABIRA
Mme MOINARD Patricia	procuration à Mme RABAN Catherine ou à M. GNAEDINGER Éric ou à M. SCIAMANNA Marc
Mme PEREZ Sylvie	procuration à M. JOUZEAU Jean-Yves
M. TORRIS Jean-Paul	procuration à M. JOUZEAU Jean-Yves ou à Mme DUBAN Myriam

Était excusée :

M. LAJOIE Valentin (arrivée à 9h15)

Était absente :

Mme MORBÉ Muriel

Candidats par ordre alphabétique :

BOULANGER Hélène
BRAVETTI Pierre (non membre du Conseil d'Administration)
GARET Olivier
MARTRETTE Jean-Marc
SCHMITT Christophe

Invités :

Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
M. CAMART Jean-Christophe, Administrateur provisoire de l'Université de Lorraine
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable

M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services par intérim
Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
M. DINE David, Directeur de la communication
Mme HINSBERGER Frédérique, Secrétaire Générale
M. LORMANT François, Chargé d'affaires juridiques
Mme OREL Bernadette, Chargée du Conseil d'Administration
Madame et Messieurs les candidats aux fonctions de Président de l'Université de Lorraine

Assistait également à la séance du conseil :
Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 30
Quorum : 15
Nombre de membres présents en début de séance : 19
Nombre de membres représentés : 9

En qualité de doyen d'âge des membres présents du Conseil d'Administration, M. Jean-Yves JOUZEAU préside la réunion. À 9h07, le quorum étant atteint, le Président de séance déclare la réunion ouverte.

Avant d'animer le déroulement de la procédure de vote relative à l'élection de la nouvelle présidence de l'Établissement, le Président de séance passe tout d'abord la parole à M. Jean-Christophe CAMART, Administrateur provisoire de l'Université de Lorraine.

M. Jean-Christophe CAMART, ancien Président de l'Université de Lille, est actuellement conseiller de l'Établissement auprès du MESR et a été nommé Administrateur Provisoire puisque le mandat du Président MUTZENHARDT a cessé le 23 mai dernier. Le rôle de M. Jean-Christophe CAMART est d'accompagner l'Université de Lorraine dans les affaires courantes, durant le temps nécessaire.

Puis, le Président de séance lit un message que M. Pierre BRAVETTI a adressé à Mme Sarah WEBER, Directrice des Affaires Juridiques, avec copie à M. Olivier GARET et à M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD :

« Bonjour Madame, je ne serai pas présent demain pour l'élection à la présidence de notre université ; je suis en déplacement à l'étranger avec une association depuis jeudi dernier. Je n'ai malheureusement pas de possibilité de vol pour être présent à l'heure de l'élection. Je maintiens néanmoins ma candidature sur les 3 tours. Veuillez m'excuser auprès des membres élus du Conseil d'Administration et avec mes remerciements. Bien cordialement, Pierre BRAVETTI. »

Le Président de séance précise qu'il n'a pas reçu de texte de déclaration qu'il aurait pu lire en lieu et place de M. Pierre BRAVETTI.

1. ÉLECTION du PRÉSIDENT de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

Les règles de l'élection restent inchangées :

- tirage au sort de l'ordre de passage des candidats,
- présentation individuelle par chaque candidat de son projet, d'une durée maximale de 20 minutes,
- questions-réponses des candidats avec les membres du Conseil d'Administration (1h-1h30),
- conclusion par chacun des candidats, d'une durée de 5 minutes,
- opérations de vote avec 3 tours de scrutin maximum,
- opérations de dépouillement,
- proclamation des résultats, sachant qu'il faut qu'une candidature reçoive 16 votes favorables au moins pour être élu.

Le Président de séance rappelle que pour chaque tour de scrutin sera dressé un Procès-Verbal d'élection et qu'aucune nouvelle candidature ne pourra se déclarer en séance.

La constitution du bureau de vote est la suivante :

Président du bureau de vote : Vincent MALNOURY

Assesseurs : Sarah WEBER, Frédérique HINSBERGER, François LORMANT.

Le bureau de vote a pour tâche de s'assurer du bon déroulement du scrutin et de procéder au dépouillement. Il ajoute que l'arrêté de composition du bureau de vote est affiché à l'entrée de la salle.

S'il le souhaite, chaque candidat aura la possibilité de désigner un scrutateur qui aura pour mission de veiller au bon déroulement des différents tours du scrutin.

Puis, le Président de séance rappelle que la séance a lieu à huis clos, qu'aucune information sur son déroulement et ses résultats ne doit être communiquée à l'extérieur de la salle avant le terme de l'élection, y compris sur les réseaux sociaux.

Mme Bernadette OREL communique au Président de séance l'identité du plus jeune des membres présents, à savoir, M. Enzo ZUDDAS. À ce titre, ce dernier est invité à procéder au tirage au sort de l'ordre de passage des candidats.

Selon le tirage au sort, l'ordre de passage des candidats est le suivant :

- ① Olivier GARET
- ② Hélène BOULANGER
- ③ Jean-Luc MARTRETTE
- ④ Christophe SCHMITT

Ce tirage définit également l'ordre de réponse des candidats lors de la phase d'échange avec les membres du Conseil d'Administration si plusieurs candidats sont appelés à répondre à une même question.

Le Président de séance est le maître du temps. Mme Frédérique HINSBERGER et M. François LORMANT contrôlent également le respect du temps de parole.

Le Président de séance appelle le premier candidat.

INTERVENTION de M. Olivier GARET

ANNEXE 1

Liste : **Candidature ESPOIR - présidence de l'Université de Lorraine**
Enseignement Supérieur Public Ouvert Inclusif et Rassembleur

M. Olivier GARET déclare, tout d'abord, être heureux de se trouver là et de présenter sa candidature à la présidence de l'Université de Lorraine. Il précise ne pas souhaiter dire tout ce qu'il a dit la dernière fois (NDLR : voir le compte rendu du Conseil d'Administration du 23 mai 2022) mais redire simplement quelques mots à l'attention de M. CAMART.

M. Olivier GARET rappelle qu'il est un mathématicien qui a fait l'essentiel de ses études dans l'université que M. Jean-Christophe CAMART a eu l'honneur de présider.

M. Olivier GARET considère l'événement difficile de la semaine dernière comme une occasion de revenir sur des questions importantes pour l'avenir de l'Université. Il se réjouit de la présence des représentants des collectivités locales et de M. CAMART qui, d'une certaine manière, est ici l'œil de la ministre.

M. Olivier GARET a décidé de parler aujourd'hui des institutions de l'Université de Lorraine, des limites qu'elles posent à notre exercice démocratique, en quoi elles expliquent des problèmes que la communauté universitaire a vécus ces derniers temps, et en quoi elles sont sources de danger et annoncent des problèmes plus douloureux encore dans le futur.

ARRIVÉE de M. LAJOIE Alexian

Nb de présents : 20

Nb de représentés : 9

L'Université de Lorraine est un grand établissement qui est né en 2012, quelques années après la LRU (Loi relative aux libertés et Responsabilités des Universités). M. Olivier GARET mentionne l'état d'esprit qui, selon lui, a motivé le vote de cette loi : à l'époque, il fallait remettre un peu de professionnalisme dans le fonctionnement des universités et il se disait que les conseils des universités passaient beaucoup de temps à voter des motions sur la Palestine.

Le grand architecte de l'Université de Lorraine a été M. Jean-Pierre FINANCE ; lors de sa première rencontre avec lui, M. Olivier GARET l'a interpellé sur la situation difficile dans laquelle la LRU mettait l'opposition dans le projet, ce à quoi M. Jean-Pierre FINANCE a répondu qu'il ne fallait pas considérer la situation en termes de majorité et d'opposition mais plutôt en termes d'un travail de tous dans la concorde à l'Université de Lorraine.

M. Olivier GARET a vu dans cette réponse une prise de distance entre un cadre de politique nationale et le fonctionnement d'une université. L'incident de la semaine dernière révèle le jeu d'une majorité et d'une opposition, avec un peu de pratique politicienne.

Il est temps de se poser la question des institutions, poursuit M. Olivier GARET qui aborde le thème de la représentativité du Conseil d'Administration de l'Établissement. Pour cela, il engage une comparaison de l'Université de Lorraine avec :

❶ le droit commun et 2 autres universités d'institution récente :

❷ l'Université de La Rochelle,

❸ l'Université de Strasbourg.

❶ Selon le Code de l'Éducation, un conseil d'administration compte de 24 à 36 membres et le collège des personnalités extérieures est particulièrement cadré :

- au moins 2 représentant des collectivités territoriales (dont 1 représentant de la Région)
- au moins 1 représentant des organismes de recherche
- au plus 5 personnalités extérieures, désignées après un appel public à candidatures, dont au moins :
 - 1 personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise
 - 1 représentant des organisations représentatives des salariés
 - 1 représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés
 - 1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Ces personnalités sont désignées par le Conseil d'Administration et sont quelque peu le reflet des élections qui ont eu lieu.

❷ Puis, M. Olivier GARET cite l'exemple de l'Université de La Rochelle dont le Conseil d'Administration est organisé comme suit :

- 3 représentants des collectivités territoriales,
- le représentant du CNRS,
- le représentant des salariés,
- le représentant d'un établissement secondaire,
- un ancien élève de l'Université,

tous étant désignés par les membres élus du Conseil d'Administration et les représentants des collectivités ; un appel public à candidatures est mis en place.

③ Enfin, M. Olivier GARET prend le cas de l'Université de Strasbourg dont la composition du Conseil d'Administration relève du même schéma :

- ❖ 2 représentants des collectivités territoriales (Région, Métropole),
- ❖ 1 personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise,
- ❖ 1 représentant du CNRS,
- ❖ 1 représentant des syndicats de salariés,
- ❖ 1 représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés,
- ❖ 1 représentant du secondaire,
- ❖ 1 ancien élève,

ces personnes étant nommés par le Conseil d'Administration et toujours avec la mise en place d'un appel public à candidatures.

À l'Université de Lorraine, les choses sont différentes tant par le processus de désignation que par l'ampleur que prennent les personnalités extérieures puisque peu cadrées, estime M. Olivier GARET :

- 3 représentants des collectivités dont 1 de la Région,
- 7 personnalités extérieures dont au moins :
 - 1 cher d'entreprise ou cadre dirigeant d'entreprise,
 - 1 autre acteur du monde économique et social,

Selon des modalités fixées par le règlement intérieur, la désignation des 7 personnalités est opérée par les membres du directoire, élus dans des conditions assez différentes de celles du Conseil d'Administration ; pas d'appel public à candidature. Pour M. Olivier GARET, cette composition est très éloignée de celles des conseils d'administration des autres universités de droit commun car, non seulement la qualité et la manière dont sont désignés ces membres constituent des éléments importants, mais leur nombre pèse dans le poids des votes (voir tableau comparatif en page 6 de l'[annexe 1](#)).

En se basant sur le nombre de voix par liste et par collège lors des dernières élections, M. Olivier GARET transpose le nombre de sièges obtenus par chaque liste en fonction du nombre de sièges ouverts dans les différents collèges (pages 7 à 9 de l'[annexe 1](#)).

Concernant le collège BIATSS, il déduit que, selon le schéma actuel, 27,5 % des personnels BIATSS n'ont pas de représentants au Conseil d'Administration, alors que si la composition du Conseil optait pour 6 sièges, il n'y en aurait que 1,7 %.

Le fonctionnement démocratique de l'Université de Lorraine est complètement changé selon le nombre de sièges ouverts dans les différents collèges.

Dans le schéma à 16 sièges, le message est explicite : la liste en premier a autant de voix que toutes les autres listes des EC et tout le monde comprend que seules des unions improbables peuvent mettre en échec la liste arrivée en tête : c'est le fonctionnement institutionnel de l'Université de Lorraine.

Dans un schéma à 22 sièges, la lecture des résultats de l'élection se révèle différente : la somme est de 12 contre 9 et, pour former une autre possibilité de majorité, nul n'est obligé de faire l'unanimité avec tout le monde, commente M. Olivier GARET.

La semaine passée, la liste « PULSAR » est arrivée en tête de tous les collèges, il n'y a pas de scandale à ce qu'elle revendique la présidence de l'Université, remarque M. Olivier GARET. Par contre, dans le cadre des négociations possibles avec les autres listes, le rapport de force est totalement différent.

Ensuite, M. Olivier GARET propose un cas de figure fictionnel démontrant que, dans un schéma à 6 / 6 / 4 (6 sièges pour le collège A, 6 sièges pour le collège B et 4 sièges pour le collège BIATSS), il suffit de gagner dans un seul collège pour pouvoir afficher une situation d'égalité des listes en présence. (cf. tableaux comparatifs en pages 10 à 12 de l'[annexe 1](#)) Dans cette situation à 16 sièges, une liste qui a la légitimité d'une liste sortante et du poids de l'institution, contacte les extérieurs et tient un discours mesuré, ces derniers assureront la stabilité de l'édifice car c'est là leur rôle. Ce système institutionnel est fait pour décourager le changement à l'Université de Lorraine.

M. Olivier GARET interpelle les membres du Conseil d'Administration ainsi que la ministre et conclut en dénonçant ce système néfaste à ses yeux, qu'il faudrait le changer le plus vite possible.

Temps de parole : 17 min 25

Le Président de séance convie Mme Hélène BOULANGER à s'exprimer.

INTERVENTION de Mme Hélène BOULANGER

ANNEXES 2 et 2bis

Liste : PULSAR 2030 – Une femme de conviction au service d'un nouvel élan

Mme Hélène BOULANGER fait la déclaration suivante plutôt que de réitérer auprès des Administrateurs la présentation de la semaine passée (elle précise à M. Jean-Christophe CAMART, absent lors de la séance 23 mai dernier, être à sa disposition s'il souhaite visionner le diaporama en question) :

« Il y a environ 25 ans, j'ai découvert la recherche puis l'enseignement ; ce fut une découverte passionnée et passionnante et les années qui ont passé depuis n'ont fait que le confirmer.

J'ai choisi de travailler à l'université parce que je pouvais y exercer ce métier par passion et j'ai aussi choisi l'université pour la singularité de son modèle d'organisation qui vient d'être longuement évoqué, avec un point de vue assez intéressant. Vous pouvez regarder partout autour de vous, vous n'en trouverez pas un qui lui ressemble, et pour cause : en tant que lieu de création et de partage de connaissances, l'université a un modèle de fonctionnement dont l'objectif principal est de préserver à tout prix la liberté académique – et cela, c'est important de le souligner.

Il a des défauts ce modèle, comme par exemple, les logiques de corps qui organisent des systèmes de représentation inégaux auxquels il faut porter attention, nous l'avons évoqué lundi dernier et cela a été redit par M. GARET.

Il a aussi beaucoup d'avantages comme celui de nous permettre de prendre des décisions solides parce qu'elles portent l'adhésion d'une communauté qui est à la fois suffisamment large et diverse, et c'est tout l'intérêt du mode électoral à l'université.

Pour parler un peu de ce mode électoral, en premier lieu, des scrutins à la proportionnelle qui aboutissent, la plupart du temps, à ce que personne ne dispose d'une majorité absolue dans les conseils, et c'est salutaire. Si nous voulons inventer un nouveau mode de fonctionnement démocratique, il nous faut pour cela ne pas céder à la tentation de rechercher une alliance qui apporterait, certes, une majorité absolue mais tuerait dans l'œuf cet espoir de réinvention. En second lieu, il y a une prime à la majorité au Conseil d'Administration qui permet de rendre l'ensemble gouvernable, sans construire dans la précipitation des perspectives communes qui auraient pu se jouer bien avant si cela avait été politiquement évident. Ce système que l'on a du mal à comprendre de prime à bord, c'est compréhensible parce qu'il est relativement complexe, implique que le pouvoir au sens foucauldien de la capacité à faire faire y est partagée : conseils, directions de composante de formation, directions d'unité de recherche, présidence sont des lieux, au sens symbolique du terme, qui donnent davantage d'obligation à convaincre que de capacité à contraindre. C'est ma conception de la démocratie à la l'Université : la recherche du consensus qui emporte le plus grand nombre dans le sens de l'intérêt collectif.

Oui, il est exact que les listes qui me soutiennent n'ont pas de majorité absolue mais une majorité relative dans les conseils, et, encore heureux. Plus que cela, je suis soutenue par un collectif auprès duquel je me suis engagée à ne jamais donner de consigne de vote, chacun étant libre de ses choix, en son âme et conscience, au moment de s'exprimer.

La fonction de Présidente, je ne l'envisage pas comme une fonction qui s'appuie sur des rapports de force mais sur une dynamique fédératrice qui construit avec tout le monde la meilleure solution pour l'Établissement. Il ne s'agit pas d'être d'accord sur tout mais bien de faire en sorte que les meilleures idées soient retenues pour participer à la bonne marche de l'Université de Lorraine. Il faut convaincre tout en ne perdant jamais de vue les enjeux forts que j'ai présentés la semaine passée : des enjeux d'attractivité, de rayonnement dont nous avons finalement assez peu parlé jusqu'alors.

Je tiens avant tout à ce que notre pousse poursuivre son chemin vers un avenir pour lequel nous portons des ambitions fortes à la fois pour l'international et pour nos territoires. Je tiens aussi beaucoup à ce que nous sortions de cette séquence électorale par le haut, dans un climat serein et apaisé : c'est notre intérêt à toutes et à tous.

Au cours de la semaine qui vient de s'écouler, j'ai donc échangé avec les membres de mon collectif ainsi qu'avec tous les autres candidats – sauf Pierre BRAVETTI qui n'a pas répondu à mon courrier électronique. En partant de ce que j'avais déjà l'intention de faire en termes d'ouverture, ainsi que de ces échanges avec les autres candidats, j'en suis arrivée à la proposition que je vous ai adressée hier. Si je suis élue ce matin, je m'emploierai immédiatement à assurer le

fonctionnement normal de l'Établissement ; il s'agira, notamment, de rétablir au plus vite le système de délégation de signature, et de revoir le calendrier des conseils à venir qui doit être adapté pour tenir compte du décalage d'une semaine.

Dès demain, je m'emploierai à rencontrer les différentes listes représentées au Conseil d'Administration pour construire une gouvernance ouverte sur un programme qui rejoint les préoccupations du plus grand nombre, notamment pour ce qui concerne les points que j'ai listés dans mon courriel :

- responsabilité sociétale de l'Université dans ses aspects transition écologique, égalité-diversité-inclusion,
- facilitation de notre fonctionnement interne pour les aspects simplification, circuits de décision,
- alternance-Formation Tout au Long de la Vie,
- animation des travaux du Sénat Académique.

Il me semble aujourd'hui évident, par exemple, qu'il est nécessaire de placer en première priorité la facilitation de notre fonctionnement quotidien, demande qui est portée par la majorité absolue des candidats.

Nous disposons chacun pour ce chantier d'éléments qui gagneront à être mis et travaillés ensemble ; comme le disait Christophe, nous avons chacun un bout du puzzle et il convient de pouvoir les assembler.

Au cours de ces échanges avec les autres listes, nous travaillerons idéalement à mettre en place un fonctionnement démocratique qui permette à chacun de contribuer à la construction de solutions et au suivi de la vie de l'Établissement. S'il est nécessaire que les débats stratégiques puissent occuper l'essentiel de nos conseils, il y a aussi un certain nombre de dossiers qui nécessitent un temps de travail plus important et l'investissement des élus dans les choix qui seront portés devant les conseils.

Il faut arriver à un dispositif qui puisse permettre cela sans ajouter de la complexité inutile. Ce sont les commissions, les comités et les groupes de travail que j'ai présentés dans mon courriel (**annexe 2bis**). Et cela doit s'accompagner par un travail sur le statut de l' élu qui doit faciliter l'investissement de chacune et chacun dans ce travail collectif.

Nous avons esquissé de premières discussions au cours des jours qui viennent de s'écouler, mais le pont de l'Ascension n'était pas propice à une construction solide ; c'est la raison pour laquelle je vous propose cette méthode de travail pour avancer ensemble pendant les jours qui viennent – si je suis élue – de manière à pouvoir présenter un projet de gouvernance plus abouti, signant son ouverture lors de la prochaine séance plénière du Conseil d'Administration, celle au cours de laquelle la vice-présidence de ce Conseil doit être élue.

Cela permettra à chacun de juger du fait que les intérêts de l'Établissement sont bien servis, que ma volonté d'ouverture est bien réelle, tout comme mon intention de modifier la manière dont nous faisons ensemble démocratie. Je ne doute pas de la volonté de toutes et de tous de s'engager de manière responsable dans cette démarche, dans le respect des votes exprimés lors des scrutins de mars 2021 (pour les représentants des étudiants) et d'avril 2022 (pour les représentants des personnels) puisque nous avons toutes et tous comme première préoccupation celle de l'intérêt collectif. Car il ne faut pas oublier ce qui se joue ici : l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche sur nos territoires en complémentarité et en coopération avec les autres établissements de la région Grand Est.

Il en va de l'accès de notre jeunesse à l'enseignement supérieur, de la capacité de nos formations et de notre recherche à soutenir le développement socio-économique de nos territoires, de l'attractivité de notre Établissement, de ses formations et de ses unités de recherche.

Ce sont là les vrais enjeux sur le long terme et nous ne pouvons pas les réaliser si nous ne parvenons pas en première priorité à remettre du lien entre tous les membres de la communauté universitaire, si nous ne redonnons pas davantage à toutes et tous une nouvelle dynamique. Je vous invite donc à travailler ensemble dans ce sens. Merci de votre attention. »

Temps de parole : 7 min 32

Le Président de séance donne la parole à M. Jean-Marc MARTRETTE.

INTERVENTION de M. Jean-Marc MARTRETTE

ANNEXE 3

Liste : Ensemble, donnons un souffle nouveau à l'Université de Lorraine
Jean-Marc Martrette « UL-Ensemble »

Tout d'abord, M. Jean-Marc MARTRETTE tient à saluer l'analyse de M. Olivier GARET et à se présenter à M. l'Administrateur Provisoire : M. Jean-Marc MARTRETTE est Professeur des Universités et Praticien Hospitalier en chirurgie dentaire. Il ne fera pas tout à fait la même présentation que le 23 mai dernier. Compte-tenu de la situation difficile, des contraintes calendaires de d'un week-end prolongé, il faut contractualiser les choses de façon concrète pour que l'Université avance.

M. Jean-Marc MARTRETTE s'est déclaré candidat il y a 3 ans. Un besoin de changement se fait sentir dans l'Université de Lorraine pour diverses raisons : beaucoup ne se retrouvent plus dans cette université, beaucoup sont démotivés (certains enseignants-chercheurs cherchent à partir de l'Université de Lorraine).

Au dernier Conseil d'Administration, une page a été marquée dans l'histoire de l'Établissement qui signe la nécessité de changer de mode de gouvernance dans un certain élan démocratique.

Dans « UL-Ensemble », M. Jean-Marc MARTRETTE a porté une gouvernance partagée, collégiale et avec tous les personnels dans un vrai dialogue pour se saisir des vrais enjeux et problématiques de l'Université – et non dans un dialogue descendant ou d'information (annexe 3).

Aujourd'hui, nous sommes ici pour voter pour un ou une Président(e) qui devra se saisir des problèmes profonds de l'Université de Lorraine et proposer les solutions les plus consensuelles et partagées. Des points essentiels nous opposent ; ils doivent devenir des priorités pour l'Université, déclare M. Jean-Marc MARTRETTE.

Parmi les besoins ressentis sur le terrain (y compris par certains membres extérieurs à l'Établissement), M. Jean-Marc MARTRETTE cite :

- réconcilier l'Université,
- favoriser l'apaisement le dialogue et la transparence des décisions.

La bonne construction de l'Université de Lorraine doit résulter d'un projet collégial et qui place au cœur des décisions les chercheurs, les enseignants-chercheurs, les enseignants, les collègues BIATSS, les étudiants, les campus, les composantes de formation et de recherche, les territoires.

Selon M. Jean-Marc MARTRETTE, la situation actuelle résulte des frustrations ressenties en interne et ses priorités pour l'Établissement sont les suivantes :

- ❖ Un point important d'urgence consiste à revoir le décret de création de l'Université de Lorraine. Une chance s'offre à nous pour aller plus rapidement vers une représentativité plus importante du Conseil d'Administration et vers une organisation revue de l'Établissement qui permette à ce dernier de fonctionner avec plus d'harmonie et plus d'efficacité.
- ❖ Il faut respecter les équilibres territoriaux de l'Établissement pour un développement harmonieux et, pour cela, il faut adopter un nouvel état d'esprit à tous les niveaux de l'Université
- ❖ Il est également nécessaire de garantir les missions inhérentes au service public et la liberté des enseignants-chercheurs
- ❖ Les étudiants étrangers doivent être exonérés des frais d'inscription et il faut remettre au cœur de l'Université de Lorraine les étudiants

- ❖ Mettre fin à une bureaucratie étouffante représente un point essentiel pour M. Jean-Marc MARTRETTE qui suggère une décentralisation au bon niveau l'administration de l'Université en donnant les moyens aux campus et aux composantes
- ❖ Respecter le principe de subsidiarité pour plus de souplesse et de réactivité
- ❖ La simplification administrative est primordiale de même qu'en finir avec les contrôles systématiques
- ❖ Remettre les services au service de la politique de l'Université de Lorraine et de ses composantes est essentiel aussi
- ❖ Restaurer des vrais dialogues, de vrais débats pour peser le pour et le contre, dégager des solutions alternatives ou différentes orientations
- ❖ M. Jean-Marc MARTRETTE propose une transition écologique immédiate et de créer des campus démonstrateurs en développement durable
- ❖ « LUE » doit être intégré à l'Université et discuté en conseil scientifique
- ❖ L'avis des conseils doit être respecté et le Sénat Académique doit avoir un vrai rôle

Humaniser le travail par la priorité donnée à la qualité de vie au travail en reconnaissant et valorisant les compétences en inter et en restaurant le dialogue social.

- Redonner du sens au travail et recentrer l'activité sur les cœurs de métier
- Remédier plus efficacement aux situations de souffrance au travail

Promouvoir l'équité, la solidarité, l'accompagnement, l'écoute et le dialogue

- M. Jean-Marc MARTRETTE rappelle ce qui est proposé aux étudiants (**annexe 3, diapositive 7**)
- Pour les personnels, susciter une nouvelle dynamique en :
 - ✓ recréant un Comité d'Entreprise en interne, des structures d'accueil pour éventuellement les enfants des personnels, et en restaurant le lien social
 - ✓ promouvoir des rapports humains équilibrés

Favoriser la transparence, l'autonomie, la subsidiarité, la souplesse et la réactivité

Beaucoup d'éléments proposés par MM. Yves GRANGON et Jean-Louis GUÉANT ont été repris, où figuraient :

- l'arrêt de l'externalisation et des marchés coûteux sans service
- mettre fin au modèle unique (car l'Université de Lorraine est diverse) : il faut adapter le modèle à chacun
- arrêter les contraintes budgétaires sur les composantes (pourquoi avoir imposé le CET sur les composantes alors qu'il y a un certain nombre d'excédents, demande M. Jean-Marc MARTRETTE ?)
- vrai dialogue avec les composantes dotées de moyens réels

Faire confiance et laisser à chacun l'initiative à tous les niveaux décisionnels.

M. Jean-Marc MARTRETTE termine en disant que la politique de l'Université de Lorraine doit être à l'écoute et au service de tous et trouver des solutions partagées.

Temps de parole : 17 min 18

Le Président de séance invite M. Christophe SCHMITT à s'adresser aux Administrateurs.

PRÉSENTATION de M. Christophe SCHMITT

ANNEXE 4

Liste : **CONFIANCE – Pour une université engagée, ambitieuse et fédératrice**

M. Christophe SCHMITT souhaite évoquer un aspect particulier (**annexe 4**) de la présentation faite la semaine dernière, la notion de pacte de gouvernance.

• **Les constats**

M. Christophe SCHMITT considère que le pacte de gouvernance est une solution pour l'Université de Lorraine et que le fait d'être là aujourd'hui, 2 mois après les élections universitaires, cette situation aurait pu être évitée avec justement un pacte de gouvernance et la possibilité d'un travail qui se fasse beaucoup plus en amont, de discussions, d'échanges et de construction ensemble autour d'un programme et d'un projet.

Autour de l'idée d'un pacte de gouvernance, M. Christophe SCHMITT propose d'aborder 3 éléments :

- Absence de majorité absolue dans l'ensemble des conseils qui est préjudiciable pour l'Établissement ;
- Les élections proportionnelles ont pour objectif de permettre une meilleure représentation de la diversité des opinions exprimées au sein de la gouvernance ;
- Sans pacte de gouvernance, nous avons un risque certain de difficultés de fonctionnement dans nos instances de gouvernance.

La situation est difficile et relativement tendue à l'Université ; un pacte de gouvernance, c'est se donner la possibilité de pouvoir travailler de façon plus sereine sur la durée, affirme M. Christophe SCHMITT.

La liste de M. Christophe SCHMITT représente 25 sièges sur l'ensemble des conseils ; ces 25 sièges sont mis dans la balance, dans un pacte de gouvernance qui permettrait d'avancer sereinement lors de la prochaine mandature.

Qu'est-ce qu'un pacte de gouvernance ? M. Christophe SCHMITT le décrit ainsi :

- un contrat, une discussion qui se fasse sur des objectifs communs,
- un outil permettant aux parties concernées de travailler sur l'ensemble des relations,
- une ratification pour pouvoir identifier clairement les objectifs, les enjeux et les thèmes sur lesquels un travail sera opéré.

Pour conclure, M. Christophe SCHMITT estime essentiel de :

- éviter de se trouver dans une situation de gagner à court terme mais préférer se trouve dans une situation à long-terme,
 - s'inscrire dans le temps d'une mandature apaisée qui favorise un bon fonctionnement de l'Université,
 - servir l'intérêt général et éviter les blocages,
 - prendre acte de l'expression démocratique, des différents votes qui ont eu lieu au mois d'avril,
 - partager une vision, un projet pour sortir de la situation par le haut et fonctionner pour le bien de chacun et de tous.
-
- Notre solution pour sortir de la situation actuelle : un pacte de gouvernance pour notre université
 - Les enjeux d'un pacte de gouvernance pour notre université

▷ Mon ambition pour notre université

M. Christophe SCHMITT insiste notamment sur les notions de diversité, de transversalité, d'ouverture sur le monde socio-économique, de pacte de gouvernance, de valorisation de l'humain et de vraie subsidiarité.

▷ Les constats du collectif *Confiance*

Après avoir dressé les attentes relevées par le collectif *Confiance*, M. Christophe SCHMITT décline les 10 thématiques qu'il propose de mettre en place (formation, recherche, territoires, vie universitaire, violences sexistes et sexuelles, transition écologique, gouvernance, simplification et facilitation, ressources humaines et budget).

▷ Mon expérience et ma méthode

Le parcours de M. Christophe SCHMITT est symbolisé par la pluridisciplinarité : parcours en économie, en management mais aussi en génie des systèmes industriels.

En matière de responsabilités, M. Christophe SCHMITT :

- a créé le Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine (Peel), dispositif numéro 1 au niveau national depuis 6 ans ;
- a mis en place un réseau de 60 chercheurs ;
- a monté au niveau national le réseau national des Vice-Présidents en charge de l'Entrepreneuriat, réseau qui comprend plus de 80 universités ;
- au niveau international, M. Christophe SCHMITT est Président de l'Association Internationale de Recherche en Entrepreneuriat et PME (AIREPME).

▷ Mes 100 premiers jours en tant que Président de l'Université de Lorraine

- mise en place du pacte de gouvernance, d'un Directeur Général des Services d'expérience dans le monde universitaire, d'une consultation auprès des personnels et des étudiants, d'un portage fort par la Vice-présidence du Conseil d'Administration ;
- faire du Sénat Académique un endroit d'auto-saisine et de prospective et le faire évoluer vers un conseil académique ;
- puis, M. Christophe SCHMITT aborde les thèmes de Responsabilité sociale et sociétale de l'Université et de Territoires et Confiance.

M. Christophe SCHMITT conclut son diaporama sur cette idée : la société de demain se construit à l'Université de Lorraine.

Temps de parole : 3 min 54



Les candidats rejoignent le Président de séance à la tribune.

QUESTION n° 1

M. Marc SCIAMANNA décrit ses fonctions en quelques mots à M. Jean-Christophe CAMART, puis, il constate que les

différentes voix universitaires se sont exprimées et remercie ensuite M. Olivier GARET qu'il a trouvé très pédagogue et créatif.

L'Eurométropole de Metz travaillera efficacement et avec enthousiasme et avec passion pour le développement territorial avec la ou le Président(e) qui sera désigné(e) ce matin, assure-t-il.

1) Pour M. Marc SCIAMANNA, il apparaît de la séquence de la semaine dernière que, manifestement, la composition du Conseil d'Administration fait que cette élection va se jouer avec les personnalités extérieures. Contrairement à certaines universités, les personnalités extérieures sont désignées par un directoire dans lequel la composition du Conseil d'Administration n'a pas d'interaction.

M. Marc SCIAMANNA dit avoir mesuré personnellement le poids important qu'ont ces personnalités dans l'élection d'un Président ou d'une Présidente, alors qu'elles sont peu présentes aux réunions du Conseil. C'est pourquoi, au-delà du choix qui sera fait ce matin, M. Marc SCIAMANNA encourage celle ou celui qui sera élu à s'interroger sur la composition du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine.

Par ailleurs, au regard d'un rapport publié le 12 avril 2021 par l'Eurométropole de Metz, se pose la question également de la représentativité des territoires au sein des collègiums et des pôles scientifiques.

2) M. Marc SCIAMANNA se fait le porte-parole des messages qu'il a reçus d'élus du nord lorrain et qui souhaitent engager la prochaine mandature sur les options suivantes qui ont valeur d'obligations :

- l'universitarisation du CHR Metz-Thionville (c'est-à-dire l'expression d'une activité de recherche clinique de qualité au CHR Metz-Thionville et les moyens afférents) ;
- un travail sur l'ambition et les moyens pour développer des projets de formation et de vie étudiante de qualité sur l'ensemble des territoires : les collectivités territoriales sont des possibilités d'accompagner les projets ambitieux de l'Université de Lorraine.

Dans une logique de travail en commun, nous devons avoir une nouvelle intelligence collective, conclut M. Marc SCIAMANNA.

M. Olivier GARET pense que l'équilibre entre les territoires est nécessaire pour le ressenti des personnels mais aussi pour le ressenti de la réalité du devoir de service public partout sur les territoires de la Lorraine. Du temps des 2 grandes universités généralistes, il existait, pour les lorrains, une proximité permettant de suivre un panel très large de formations. Pour M. Olivier GARET, il faut conserver cette possibilité, tout au moins pour les licences : il n'y a aucune raison qu'il y ait des formations généralistes qui soient offertes sur le site nancéen sans être offertes sur le site messin et réciproquement. Il préconise de réaliser un bilan de l'impact des situations de l'Université de Lorraine sur les orientations des étudiants : il y a des positions politiques qui ont pu évoluer dans le temps, sans qu'elles aient été clairement objectivées.

Au début des années 2000, l'Établissement a suivi une logique de « tout proximité ». Même si M. Olivier GARET pense que cette question ne doit pas être abordée de façon dogmatique, il s'étonne de ce que les cycles avec sélection, comme les classes préparatoires aux grandes écoles, ont un réseau d'irrigation du territoire plus dense que les formations sans sélection. Maintenant, l'Université est plus dans une phase de concentration.

Ainsi, les choix faits de façon relativement idéologique doivent être objectivés.

Après avoir remercié M. Marc SCIAMANNA pour ses mots apaisants et apaisés, Mme Hélène BOULANGER déclare que Metz et Nancy sont un seul et même cœur de l'Université ; la présidence de l'Université de Lorraine est à Nancy et à Metz. Dans le rapport avec les territoires, se pose aussi la question des campus situés hors des métropoles, où l'enjeu, à son sens, est de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur – d'où le peu d'offre de formations hyper spécialisées à niveau master mais sur des premiers cycles (par exemple, la licence de droit proposée à Sarreguemines ou à Épinal), où les conditions d'étude sont meilleures que sur les métropoles et que cela constitue un tremplin à l'accès à l'enseignement supérieur.

Cette manière de penser l'architecture de la présence de l'Université sur l'ensemble des départements doit être mesurée mais le sujet de l'accès à l'enseignement supérieur est un sujet majeur pour les années qui viennent, et nous ferons le maximum pour le garantir.

« LUE » est pour Mme Hélène BOULANGER le moteur qui doit permettre à l'Établissement de faire face, dans les années qui viennent, à des stratégies d'accélération beaucoup plus importantes en dehors de la zone Europe qu'elles ne le sont chez nous. Mme Hélène BOULANGER ne privilégie pas une approche territoriale pour « LUE », qui ne veut pas dire que

« LUE » ne peut pas contribuer à la stratégie des territoires. Simplement, le sujet de la science, de la recherche et l'émergence de formations spécialisées sera prioritaire.

Quant à l'intégration de « LUE » à l'Université, Mme Hélène BOULANGER a pris des engagements en ce sens : il faut bien davantage de proximité entre les conseils, les directions d'unité de recherche et le fonctionnement de « LUE ». Cela reste un projet piloté avec un certain nombre de partenaires, et, de ce fait, la décision est forcément partagée avec l'ensemble de ces partenaires – ce qui implique aussi davantage de proximité et de travail en commun avec les collectivités sur le fonctionnement du projet.

M. Jean-Marc MARTRETTE pense qu'il faut être ouvert au dialogue, sans idée préconçue, savoir s'adapter rapidement à la situation. Pour avancer ensemble, il est nécessaire d'être dans l'écoute de ce que disent les territoires. L'Université a des obligations de moyens et de résultats dans certains domaines ; il faut s'y engager.

Dans le cadre du projet « UL-Ensemble », M. Jean-Marc MARTRETTE a recueilli des commentaires portant sur la tendance de l'Établissement à niveler par le bas les formations, sans reconnaître les spécificités ni des territoires ni des formations, et en voulant absolument harmoniser les choses, alors que, dans la réalité, les choses n'étaient pas forcément harmonisées.

Pour que les spécificités des territoires se développent, que les enseignants-chercheurs et la collectivité s'y retrouvent, il faut commencer par la base : l'accueil des étudiants, le projet, les formations à développer, remarque M. Jean-Marc MARTRETTE.

Du point de vue de M. Christophe SCHMITT, il est possible de travailler en confiance sur les différents points essentiels pour l'Université de Lorraine. La notion de territoire fait partie intégrante du programme porté par M. Christophe SCHMITT et qui s'intitule « L'Université des territoires et de la confiance ».

Des garanties fortes s'imposent au-delà des intentions et des propositions, observe M. Christophe SCHMITT pour qui le dernier mandat n'a pas été un mandat qui s'est ouvert sur les territoires. Les difficultés rencontrées ont été visibles. L'émergence du collectif Charlemagne au niveau de Metz vient de cette gestion des territoires.

M. Christophe SCHMITT souhaite travailler sur des éléments concrets. Il revient sur un point évoqué par M. Marc SCIAMANNA relatif à la nécessité de se réinventer. Cela fait 10 ans que l'Université de Lorraine existe : rien ne nous interdit de nous organiser dans une logique démocratique, d'alliance qui permette de tenir des positions, qui évite de se priver des parties prenantes de l'Établissement et qui fasse avancer collectivement sur des points importants pour l'Université.

QUESTION n° 2

M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD souhaite savoir comment les candidats vont politiquement incarner la gouvernance de l'Université de Lorraine. Il interpelle les candidats également sur :

- la notion d'excellence qui, pour lui, est une chimère inatteignable et source de compétition,
- les Chaires de Professeur Junior (CPJ), présentées par le ministère comme la solution-levier dans un environnement sous-doté (celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

M. Olivier GARET reconnaît que le concept d'excellence lui pèse et que ce n'est pas la bonne manière de concevoir le travail universitaire. Pour lui, tout n'est pas question de mérite : on peut aussi avoir la chance de tomber du bon côté de la barrière. Dans le laboratoire de M. Olivier GARET, les personnes travaillent et s'investissent. L'excellence est contraire à sa façon de penser.

En ce qui concerne les CPJ, M. Olivier GARET pense que l'évolution de l'Université est à un moment très grave, si les CPJ portent en germe la fin des postes de Maître de conférences. Actuellement, dans les profils qui se dessinent, 2 scénarii émergent et aucun n'est engageant :

- les postes passent sur des missions courtes : la personne ne sera vraisemblablement pas titularisée,
- des postes de Professeur : pour être capable de postuler sur ces postes-là, il faut avoir empilé des post-docs pour être au niveau du concours.

Pour M. Olivier GARET, ces dispositifs suivent une logique de précarisation dangereuse. Il ajoute qu'il est du devoir de chacun de ne pas laisser faire cela, pour les générations suivantes.

Mme Hélène BOULANGER fait remarquer qu'elle n'a pas utilisé le terme « excellence » parce qu'elle a renoncé depuis 10 ans à lutter contre le dévoiement de ce terme qui est devenu simpliste, alors que l'excellence concerne aussi potentiellement le plus grand nombre. Pour Mme Hélène BOULANGER, les programmes d'excellence qui ont été développés à l'Université de Lorraine ont vocation à soutenir le développement de l'interdisciplinarité car elle croit fondamentalement que les grandes découvertes de demain se situent à la frontière des disciplines, c'est-à-dire dans les dynamiques qui amènent les disciplines à coopérer sur un certain nombre de questions d'intérêt commun.

Sur les CPJ, il faudra avoir un débat dans les conseils sur la manière dont il faut leur donner suite. Face aux risques liés à ce dispositif, Mme Hélène BOULANGER suggère une vigilance collective.

En ce qui concerne l'incarnation de la fonction, il n'a pas été très heureux de mettre en place une LPR (Loi de Programmation de la Recherche) sans s'occuper du volet enseignement alors que, pendant plusieurs années, les effectifs étudiants se sont accrus de manière très importante, ce qui place l'Établissement dans une situation de pénurie. Mme Hélène BOULANGER plaide en faveur d'une loi de programmation pour l'Enseignement Supérieur qui permette de disposer des moyens nécessaires pour assurer les missions de formation de l'Université dans des conditions plus "décentes". Elle fera entendre sa voix en ce sens auprès du ministère.

Pour M. Jean-Marc MARTRETTE, il faut vraiment aider tout le monde de façon à ce que chacun puisse trouver sa place dans l'Université de Lorraine, au niveau qui est le sien et sans jugement – même un certain nombre d'enseignants-chercheurs de l'Université émergent en termes d'excellence. Par exemple, au cours de son expérience au sein de différentes équipes CNRS, M. Jean-Marc MARTRETTE, a trouvé anormal d'avoir à mettre ses travaux de recherche odontologique en comparaison avec des travaux publiés dans des revues de sciences biologiques.

Concernant les CPJ, M. Jean-Marc partage l'idée avec Mme Hélène BOULANGER que ce système génère de la précarité et qu'il est un palliatif à la situation dans laquelle l'Université se trouve. Pour lui, une éventuelle solution serait de diminuer le nombre de personnels BIATSS actuellement en central (40 %) pour décentraliser l'Établissement et pour pallier le gel de postes d'enseignants. (Selon M. Jean-Marc MARTRETTE, d'autres universités fonctionneraient avec beaucoup moins de collègues BIATSS en central).

Il faut discuter davantage avec les collègues, les fédérer, travailler avec eux afin d'avoir une meilleure connaissance des activités de chacun et devenir une université innovante, conclut M. Jean-Marc MARTRETTE.

La réponse de M. Christophe SCHMITT est que l'idée d'excellence a souvent un côté exclusion et un côté limitatif qui interpellent. Au-delà de cet aspect, il faut s'interroger sur la façon dont les choses se mettent en place (beaucoup d'appels à projets, les CPJ, ...), sur les réels besoins de l'Établissement et travailler sur les moyens de l'Université de Lorraine.

Se réinventer, c'est aussi se donner la possibilité de créer des postes. Pour M. Christophe SCHMITT, se réinventer signifie se donner les moyens d'avoir une marge de manœuvre beaucoup plus importante et reprendre son destin en main, notamment en sortant du gel de postes.

M. Christophe SCHMITT souhaite pouvoir prendre en considération l'autonomie des universités et de l'appliquer sur ces aspects-là.

Temps de parole pour le débat :

M. Olivier GARET = **7 min 41**

Mme Hélène BOULANGER = **6 min 17**

M. Jean-Marc MARTRETTE = **6 min 36**

M. Christophe SCHMITT = **3 min 47**

Le Président de séance annonce la fin des débats et propose 5 minutes maximum aux candidats pour exposer leur conclusion respective dans l'ordre du tirage au sort.

CONCLUSION de M. Olivier GARET

M. Olivier GARET profite de la présence de M. Jean-Christophe CAMART pour évoquer le souvenir d'une connaissance qu'ils ont en commun : M. Charles SUQUET qui était professeur à l'Université de Lille 1 et qui a fait valoir ses droits à la retraite, il y a une dizaine d'années.

M. Charles SUQUET est une figure qui a visité en pensée M. Olivier GARET tout au long de la campagne. En fait, M. Charles SUQUET était l'honorable concurrent à M. Jean-Christophe CAMART lorsque ce dernier a été élu président de l'Université de Lille, précise M. Olivier GARET qui se souvient d'une vidéo organisée alors à l'Université de Lille, qui mettait en scène les débats des 3 candidats à la présidence.

M. Olivier GARET pense que ce moment démocratique a manqué à l'Université de Lorraine, affirme-t-il avant de reprendre la lecture de son texte.

« Charles SUQUET était pendant bien longtemps l'âme, la cheville ouvrière de l'UFR de Mathématiques, et s'il est parti en retraite en étant le Directeur, il a commencé avec des tâches bien plus ingrates comme la gestion du service de reprographie. Je crois, Hélène, qu'au-delà de l'obédience syndicale qui aurait pu vous séparer, vous vous seriez bien entendus. Professeur, pendant de longues années, dans l'enseignement secondaire, il est devenu Maître de Conférences, puis Professeur et a fini sa carrière Professeur de classe exceptionnelle, nommé par le CNU (Conseil National des Universités).

Dans le monde de l'excellence en prêt à porter que nous connaissons aujourd'hui, aurait-il eu sa place ? Poser la question, c'est déjà y répondre. Combien de personnalités diverses qui font la richesse de l'Université aujourd'hui, nous disent qu'elles ne seraient plus recrutées aujourd'hui.

Je crois qu'on n'a pas le droit de s'en tenir au constat " *désolé que le monde change* ", de théoriser notre impuissance et de laisser advenir un monde qui, au fond de nous, nous révolte. Donner le droit aux générations qui passent après nous d'avoir les chances dont nous avons bénéficié, c'est notre devoir.

Secrétaire de section du SNEPSUP, c'est lui qui m'a fait adhérer. Il avait la réputation d'être "un rouge". Un jour que je l'interrogeais à ce propos, il me confiait avoir toujours voté, dès le premier tour des élections, pour un parti de gouvernement, parti dont je vous laisse deviner le nom.

C'est qu'aujourd'hui, le souvenir des grandes luttes qui ont conquis nos droits sociaux s'éteint. Le simple rappel qu'il y a des travailleurs, qu'il y a ceux qui exercent le pouvoir, et ceux sur lesquels s'exerce le pouvoir, vous fait passer pour un extrémiste.

J'ai essayé dans cette campagne de vous démontrer que ce qui était raisonnable était de voir le monde tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il soit, de ne pas nier les conflits mais de chercher à les résoudre dans le dialogue.

Il est temps de terminer cette campagne. Pour celles et ceux qui seront défaits par l'élection, il est temps de remettre les ambitions légitimes, les rêves déçus. Accepter sans regret et garder plutôt comme un beau souvenir les heures passées avec les colistiers et les colistières — des heures pas inutiles qui nous ont sans doute fait progresser.

Pour celle ou celui qui va être élu(e) Président ou Président(e), c'est l'heure, bien sûr, de se mettre au travail, en gardant toujours au fond de soi et tout au long des années, que l'on n'a pas forcément raison et que l'argumentation, la discussion, le débat est au cœur des valeurs de l'Université. »

Temps de parole : 3 min 28

CONCLUSION de Mme Hélène BOULANGER

« Nous avons un défi pour les semaines qui viennent : travailler ensemble pour servir le bien commun, en tant qu'un intérêt collectif et non une somme d'intérêts particuliers. Je sais que nous trouverons ensemble un moyen d'y parvenir par ce que j'ai confiance dans notre capacité à dépasser nos différences pour nous retrouver sur un intérêt du plus grand nombre.

C'est cette conviction qui me porte depuis le début de ma carrière, et c'est cette même conviction qui me porte aujourd'hui.
Merci. »

Temps de parole : 25 s

CONCLUSION de M. Jean-Marc MARTRETTE

« Je n'ai pas beaucoup de commentaires...Je pense qu'au-delà des mots, au-delà des engagements, il faut des actions concrètes et des garanties, qu'ensemble on va pouvoir effectivement se faire confiance pour avancer. »

Temps de parole : 14 s

CONCLUSION de M. Christophe SCHMITT

« Dans cette conclusion, je voudrais souligner le pas qui a été fait par Mme Hélène BOULANGER en nous contactant lors de cette semaine et de pouvoir discuter. Ce pas me paraît encore timide mais encourageant. Je pense qu'il faut aller encore plus loin. Je reste convaincu qu'un pacte de gouvernance est une solution qui nous permettra d'avoir une stabilité dans notre Université et d'avoir des garanties pour la suite. Je vous remercie. »

Temps de parole : 32 s



PAUSE de 15 mn

Le Président de séance ayant vérifié que les temps de parole sont équilibrés et les candidats ne souhaitant pas intervenir de nouveau, les opérations de vote commencent.

Le Président de séance demande à chaque candidat s'il souhaite désigner un scrutateur pour les opérations de vote et de dépouillement ainsi que l'identité de ce scrutateur :

- M. Jean-Marc MARTRETTE choisit M. James GREENWOOD
- M. Olivier GARET choisit M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD
- M. Christophe SCHMITT désigne Mme Catherine RABAN
- Mme Hélène BOULANGER fait appel à M. Camille DIOU

Le Président de séance procède à la lecture des procurations. Il indique que l'élection est acquise à la majorité absolue des membres en exercice, à chaque tour de scrutin : pour être élu, un candidat doit obtenir 16 voix au moins.

M. Vincent MALNOURY, en tant que Président du bureau de vote, vérifie publiquement que l'urne est vide. Il verrouille ensuite l'urne et en confie la clé au Président de séance.

À l'appel de leur nom par Mme Sarah WEBER, les électeurs prennent le matériel de vote sous le contrôle de Mme Frédérique HINSBERGER et de M. François LORMANT.

En sa qualité d'assesseur, Mme Sarah WEBER fait voter et émarger les électeurs.

À l'issue des opérations, le Président de séance s'assure que toutes les personnes ont bien été appelées à voter.

RÉSULTAT du 1^{er} TOUR de SCRUTIN

Après dépouillement par le Président du bureau de vote, les assesseurs, et sous le contrôle des scrutateurs et des candidats présents, le décompte des voix est le suivant :

Nombre de bulletins BLANCS	1
Nombre de bulletins en faveur de M. Pierre BRAVETTI	0
Nombre de bulletins en faveur de M. Jean-Marc MARTRETTE	3
Nombre de bulletins en faveur de M. Olivier GARET	4
Nombre de bulletins en faveur de M. Christophe SCHMITT	6
Nombre de bulletins en faveur de Mme Hélène BOULANGER	15
Nombre de votants	29

M. Vincent MALNOURY propose de se retrouver pour le deuxième tour de scrutin après une pause d'un quart d'heure.

PAUSE de 15 mn

Après vérification par Mme Bernadette OREL que le nombre de présents et de représentés est suffisant, le Président de séance demande si un ou plusieurs candidats désirent, d'une part, retirer leur candidature et, d'autre part, intervenir de nouveau devant l'assemblée, pendant tout au plus 5 minutes.

M. Christophe SCHMITT fait le constat du premier tour de vote du Conseil d'Administration où aucune majorité ne se dégage, d'où la nécessité de discussion et de dialogue. Il rappelle que, depuis le mois d'avril, il a offert une main tendue pour avoir ces discussions en vue de d'obtenir une majorité qui s'explique clairement dans les urnes et qui aurait permis d'avancer plus rapidement et d'avoir un ou une Président(e).

M. Christophe SCHMITT reste ouvert au dialogue et s'interroge sur le fait de pouvoir continuer à discuter et procéder à un 5^{ème} ou 6^{ème} vote. Peut-être un seizième membre du Conseil d'Administration portera-t-il sa voix sur la candidature de Mme Hélène BOULANGER ? Par contre, ce n'est pas la façon dont il envisage le dialogue. Il souhaite, par conséquent, un ajournement du Conseil d'Administration.

M. Jean-Marc MARTRETTE partage le même constat et exprime aussi une demande d'ajournement du Conseil.

Quant à M. Olivier GARET, il fait le rapprochement avec son intervention de présentation au cours de laquelle il a parlé des dangers que la structure institutionnelle fait peser sur l'Université de Lorraine. La situation prend une tournure désagréable pour tout le monde. Il est vraisemblable que les scores soient les mêmes au 2^{ème} tour qu'au 1^{er}. Il souhaite qu'après ce vote, il sera possible d'avoir une discussion favorable à tous, avec, comme seule ligne de mire, le bien de l'Université. Il ne désire pas que des tractations malsaines se mettent en place, notamment en termes de négociations de postes : il rappelle qu'il est entré en campagne en mettant en avant des idées et il restera dans cet état d'esprit jusqu'au bout de la campagne.

M. Olivier GARET souligne que, pour lui, ce sont les idées qui président dans la campagne qu'il veut laisser au centre des discussions qui auront lieu après que les membres de cette assemblée se soient quittés aujourd'hui.

Temps de parole : 1 min 39

Après consultation des colistiers des listes PULSAR, nous souhaitons qu'un deuxième tour puisse avoir lieu – sans beaucoup d'illusion sur le résultat, déclare Mme Hélène BOULANGER en ajoutant qu'elle tirera personnellement les conséquences de ce qui s'est passé aujourd'hui, de telle manière à sortir l'Établissement le plus rapidement possible de la situation dans laquelle il se trouve.

Compte-tenu du fait qu'il y a un bulletin blanc dans le vote qui vient de s'exprimer, Mme Hélène BOULANGER souhaite avoir un deuxième tour ; elle ne cache pas que si la situation est identique à l'issue du 2^{ème} tour, elle soutiendra la demande d'ajournement de séance.

Temps de parole : 1 min 24

M. Christophe SCHMITT demande qu'un vote porte sur un ajournement ou un deuxième tour de scrutin.

Le Président de séance répond par la négative à cette demande, puis il conseille de réfléchir à quel message l'Université de Lorraine enverrait à l'extérieur si, à chaque fois qu'une majorité ne se dégage pas au premier tour, les autres tours seraient annulés : il en va de la crédibilité vis-à-vis de nos collègues qui nous ont élus, affirme-t-il. Force est de constater qu'il faut aussi, à un moment donné, ne pas nier l'évidence d'une situation de blocage entretenue pour arriver à des négociations. Peut-être faut-il s'interroger sur pourquoi, si depuis des mois il y a eu tant d'ouverture, rien n'a abouti : la méthode n'était peut-être pas la bonne, les idées mises en commun n'étaient peut-être pas les bonnes ? En tous cas, le Président de séance reconnaît que c'est un constat d'échec que tous ne peuvent que déplorer collectivement.

Temps de parole total : 1 min 24

Le Président de séance propose de procéder au 2^{ème} tour du scrutin.

Les candidats souhaitant conserver les mêmes scrutateurs, il est procédé au deuxième tour de scrutin dans les mêmes conditions que lors du précédent tour.

À l'issue des opérations de vote, le Président de séance s'assure que toutes les personnes ont bien été appelées à voter.

RÉSULTAT du 2^{ème} TOUR de SCRUTIN

Après dépouillement par le Président du bureau de vote, les assesseurs, et en présence des scrutateurs et des candidats, le décompte des voix est le suivant :

Nombre de bulletins BLANCS	0
Nombre de bulletins en faveur de M. Jean-Marc MARTRETTE	3
Nombre de bulletins en faveur de M. Olivier GARET	4
Nombre de bulletins en faveur de M. Christophe SCHMITT	6
Nombre de bulletins en faveur de M. Pierre BRAVETTI	0
Nombre de bulletins en faveur de Mme Hélène BOULANGER	16
Nombre de votants	29

Mme Hélène BOULANGER est élue Présidente de l'Université de Lorraine.

M. Jean-Christophe CAMART rend hommage au Président de séance et aux candidats puis félicite la nouvelle Présidente de l'Université de Lorraine. Il tient à indiquer qu'il a apprécié la bonne tenue des débats. Pour sa part, M. Jean-Christophe CAMART repart plus serein qu'il ne l'était à son arrivée ; et d'ajouter ironiquement qu'il pense avoir battu le record de durée d'un Administrateur Provisoire.

M. Jean-Christophe CAMART souhaite beaucoup de réussite dans les nombreux et ambitieux projets de cette belle Université.

La Présidente, quelque peu surprise, entend bien le sens et la signification des résultats. Elle remercie les Administrateurs et les Administratrices qui lui ont apporté leur confiance et remercie également les autres candidats et les autres listes pour la qualité des échanges, à la fois au cours de la semaine passée et durant la campagne.

Ce n'est que le début d'échanges qui devront reprendre avec l'ensemble des représentants de la communauté universitaire pour arriver à une solution qui soit entendable, qui porte les ambitions de l'Établissement et les attentes qui ont été exprimées par les différentes listes. Pour sa part, la Présidente avait fait de conséquentes évolutions au cours des jours derniers.

Dès cet après-midi, la Présidente va s'employer à remettre en marche l'Établissement, en renouvelant ses remerciements à M. l'Administrateur Provisoire mais en lui disant qu'elle est ravie qu'il ne le soit plus et en espérant le retrouver rapidement dans sa fonction de conseiller de l'Établissement.

La Présidente souhaite également remercier l'ensemble des services pour l'organisation du processus électoral dont elle sait quel énorme travail il représente, à quel point il est délicat et à quel point il est aisé de tomber dans une faille ou l'autre. Elle apprécie le fait que les services aient tenu bon, comme toujours.

Enfin, la Présidente remercie aussi les services du Rectorat pour leur précieux accompagnement.

En conclusion, la Présidente dit que tous vont se mettre au travail pour servir au mieux l'intérêt collectif des personnels, des étudiants et des partenaires de l'Établissement, avec un projet à construire et à consolider dans une séquence qu'elle espère assez rapide.

« Nous allons parvenir à construire ensemble ces solutions dans le sens de l'intérêt collectif », martèle la Présidente.

La Présidente propose aux candidats et aux Administrateurs qui le souhaitent de s'exprimer.

M. Bernard DUSSOUBS présente ses félicitations à la Présidente ; il constate le manque d'explosion de joie, dû certainement au fait que les échanges avec les candidats ou avec l'ensemble du personnel universitaire ont été trop tardifs. Ce matin, en tant qu'Administrateur et après avoir écouté les présentations et les réponses aux questions des 4 candidats, il trouve qu'en termes de diagnostic, d'idées générales, de façon d'envisager les choses, il y avait plus d'éléments qui rapprochaient les candidats que d'éléments qui les différençaient.

M. Bernard DUSSOUBS apprécie les propositions d'ouverture faites par la Présidente et les autres candidats ; il espère qu'il y aura des discussions larges qui permettront à l'Université de trouver plus de points d'accord que de points de désaccord.

M. Bernard DUSSOUBS tient à féliciter l'ensemble des candidats dont il entend les propositions d'ouverture et préfère rester sur cette note positive qui n'oppose pas les uns aux autres, dans l'intérêt de l'ensemble de l'Établissement.

Tout d'abord, M. Jean-Marc MARTRETTE félicite Mme Hélène BOULANGER pour son élection. Il suggère de se réunir ensemble pour construire l'Université de Lorraine.

C'est au tour de M. Christophe SCHMITT d'exprimer ses félicitations à la Présidente pour son élection ; il ajoute qu'il sera attentif aux propositions faites dans une logique constructive pour l'ensemble de l'Établissement.

M. Olivier GARET délivre une analyse politique de la situation : l'élection a été quelque peu tendue, notamment la phase préparatoire entre les résultats des élections des conseils centraux et l'élection finale de la Présidente de l'Université de Lorraine, qui a été une phase relativement douloureuse. M. Olivier GARET fait référence à la mise en place rapide du "tout sauf Hélène BOULANGER à la présidence de l'Université" qui, pour lui, dénote un mauvais fonctionnement.

M. Olivier GARET pense que le mode de pensée dans lequel Mme Hélène BOULANGER s'est inscrite après le résultat des élections aux conseils centraux, a été aussi fabriqué par le système institutionnel qui pouvait laisser penser à Mme Hélène BOULANGER que son élection pourrait se faire aisément sans opérer d'alliances et sans discussion sur les programmes. L'inclination à ne pas discuter avec les uns et les autres constitue la vraie opposition politique entre lui et Mme Hélène BOULANGER, assure M. Olivier GARET.

Comme il l'a fait remarquer publiquement, en reprenant comme nom de sa campagne « PULSAR » - nom qui a déjà été beaucoup utilisé -, Mme Hélène BOULANGER a inscrit sa campagne dans une histoire et dans le fait qu'une équipe se reproduisait et "conservait les clés de l'Université". Selon l'avis de M. Olivier GARET, c'est aussi cet élément qui a tendu la campagne.

S'adressant à Mme Hélène BOULANGER, M. Olivier GARET dit qu'il est temps pour elle d'être Hélène BOULANGER, la Présidente de l'Université et de faire oublier le groupe de personnes qui lui est attaché et qui suscite des crispations sur son nom, alors qu'en réalité, c'est sur un système plus ancien que des personnes bloquaient.

La Présidente s'est déjà expliquée sur le choix collectif du nom « PULSAR » qui signait la volonté d'assumer l'intégralité (le positif et le négatif) de ce qui s'était passé au cours de 5 ans qui viennent de s'écouler. Elle précise qu'elle est bien Hélène BOULANGER et pas Pierre MUTZENHARDT à qui elle rend hommage aujourd'hui pour ce qu'il a fait pour l'Établissement ; elle espère que ses réalisations seront reconnues rapidement. Bien qu'Hélène BOULANGER ait toujours laissé sa porte ouverte, les candidats n'ont pourtant jamais trouvé son numéro de téléphone et ont même trouvé plus facilement le numéro de téléphone de l'ancien Président plutôt que le sien, constate-t-elle.

La Présidente sait que preuve sera faite de sa capacité à discuter car elle a l'habitude, dans ses activités professionnelles et universitaires de dialoguer : c'est d'ailleurs sur ce mode de fonctionnement qu'elle propose de travailler.

Enfin, la Présidente confirme avoir bien entendu les points d'attention qui lui ont été signalés.

DÉPART de M. SCIAMANNA Marc
+ Procuration à M. GNAEDINGER Éric
- Procuration de M. GROSDIDIER François
+ la Procuration de M. GROSDIDIER François passe sur M. SCHMITT Christophe
Nb de présents : 19
Nb de représentés : 10

La Présidente informe l'assemblée qu'un Conseil d'Administration Restreint (CAR) qui concerne les collègues des collèges A et B, se réunira le mardi 7 juin prochain à 14h.

La Présidente annonce sa démission de son siège du collège B du Conseil d'Administration ; il sera fait appel à son suivant de liste pour la remplacer. Elle viendra travailler avec les élus du CAR en début de séance, mais, en tant que Présidente, elle ne participera pas aux travaux du CAR ; elle suivra, sauf cas de dysfonctionnement avéré qui exigerait une intervention, l'intégralité des décisions et des avis rendus par le CAR.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration sera fixée et communiquée très rapidement.

2. EXERCICE des COMPÉTENCES du CONSEIL D'ADMINISTRATION : DOCUMENT TRANSMIS aux ADMINISTRATEURS

2.1 Proposition de délégation d'attributions du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université de Lorraine

2.2 Fixation d'un seuil en matière de proposition de remise gracieuse et d'admission en non-valeur des créances

La délégation d'attributions du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université de Lorraine permet de décharger l'ordre du jour des Conseils. Un Conseil d'Administration représente en moyenne environ 35 points à l'ordre du jour. Le fait de déléguer ces attributions et de fixer un seuil en matière de proposition de remises gracieuses (RG) et d'admissions en non-valeur (ANV) permet de soulager l'ordre du jour de ces différents points et la Présidente de l'Université rend compte de cet exercice de délégation devant le Conseil d'Administration, expose la Présidente.

Mme Frédérique HINSBERGER prend la parole pour expliquer que le Code de l'Éducation prévoit la possibilité pour le Conseil d'Administration de déléguer certaines de ses attributions au Président de l'université. Cette disposition s'applique dans les universités de droit commun et également à l'Université de Lorraine.

Le document présenté résulte de la délégation d'attributions qui a été consentie par le précédent Conseil d'Administration ; elle a été élargie au cours du mandat, à l'initiative du Bureau du Conseil d'Administration. L'objectif est de décharger le Conseil d'Administration de l'approbation de certains actes ordinaires, comme, par exemple, la fixation des tarifs (voir dans le tableau en page suivante : en 2021, il y avait eu 353 arrêtés fixant des tarifs – arrêtés par le Président par délégation du Conseil d'Administration – , ce qui suppose que, sans cette délégation, les Administrateurs du Conseil d'Administration auront à se prononcer sur 353 tarifs de prestation ou de service conçus par l'Université, par an).

Mme Frédérique HINSBERGER précise que ce n'est pas parce que le Conseil d'Administration délègue au Président cette compétence d'approbation que les conseils consultatifs concernés ne sont pas saisis. La compétence d'avis d'un conseil consultatif (Conseil de la Formation, Conseil Scientifique, Conseil de la Vie Universitaire) ne peut pas être déléguée. En fait, on raccourcit le circuit de décision en se dispensant de soumettre le point au Conseil d'Administration mais tout le reste du circuit habituel d'examen est conservé. Le Président n'examine pas tout seul ; il approuve après avis des conseils qui sont compétents.

Ce travail est partagé avec la DAJ (Direction des Affaires Juridiques) et l'Agent Comptable puisque, outre la délégation d'attributions, il est proposé aux Administrateurs de fixer un seuil en-deçà duquel les Administrateurs seront réputés proposer

au Président d'admettre en non-valeur des créances que l'Établissement ne peut pas recouvrer et d'accorder certaines remises gracieuses lorsque leur montant est inférieur ou égal à 10 000 €.

Les Administrateurs ne seront saisis que des créances irrécouvrables ou dont l'Université peut accepter la remise gracieuse pour un montant supérieur à 10 000 €.

Dans le cas où des biens sont sortis du patrimoine de l'Université de Lorraine, donations d'ouvrages, d'écrits scientifiques ou littéraires, il a été ajouté à la délégation en cours l'adjectif « culturel » pour englober davantage de situations.

Extrait du bilan des actes délégués par le CA au Président sous la précédente mandature :
(= autant d'actes dont le Conseil se trouve déchargé)

Catégorie / année	2019	2020	2021
Approbation des accords et conventions	6211	5239	5555
Fixation des tarifs de prestations et de services conçus par l'université	268	281	353
Acceptation de dons et legs (non grevés de charges et de conditions)	1	0	0
Dépôt de plainte (hors mains courantes déposées dans le cadre d'atteintes aux biens mobiliers et immobiliers)	12	6	1

M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD annonce qu'il va voter contre car il estime que l'autorisation d'ester en justice doit être discutée en Conseil d'Administration.

Il est important que l'approbation de cet acte soit déléguée au Président pour permettre la réactivité dans le cas où l'Établissement doit aller déposer plainte, répond Mme Frédérique HINSBERGER.

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent** la délégation d'attributions du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université de Lorraine ainsi que le seuil en dessous duquel le Conseil d'Administration est réputé proposer à la Présidente l'admission en non-valeur ou en remise gracieuse de certaines créances détenues par l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	29
Présents	19
Représentés	10
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	2
Nombre d'ABSTENTIONS	2

La Présidente lève la réunion à 13h00.



Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine

